



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2530**

commune (s) : **Jonage**

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 2 rue Jean Moulin**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Commission permanente du 10 septembre 2018**Décision n° CP-2018-2530**

commune (s) : Jonage

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située
2 rue Jean Moulin**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et
nettoisement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Métropole de Lyon poursuit depuis 2015 une stratégie patrimoniale visant une gestion dynamique de son patrimoine, de façon à ne conserver que les biens nécessaires au regard de projets en lien avec ses politiques publiques.

Certains biens ne présentent plus, aujourd'hui, d'enjeux ou d'intérêts particuliers pour la Métropole. Il est ainsi envisagé de les céder.

C'est le cas d'une emprise de terrain nu d'une superficie d'environ 540 m², située 2 rue Jean Moulin à Jonage, qu'il est envisagé de déclasser du domaine public de voirie métropolitain.

L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique préalable fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser, ils appartiennent à ORANGE, ENEDIS, Grand Lyon réseaux exploitant, Eau du Grand Lyon, Gaz réseau distribution France (GRDF), BOUYGUES. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain de l'emprise de terrain nu, d'une superficie d'environ 540 m², située 2 rue Jean Moulin à Jonage.

2° - Intègre cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.